



NUMERO 48

LES ECHOS

DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

2025

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 4 à 5
Conseils Municipaux	p 6 à 11
Nouvelles de Saint-Martin	p 12
Elections municipales	p 13 à 14
Météo à Saint-Martin	p 15 à 16
Panneau Pocket	p 17
Inauguration de l'école	p 18
Ecole	p 19 à 20
8 mai 2025	p 21
11 novembre 2025	p 21
Beaujolais Nouveau	p 22
Repas des Aînés	p 23
Marché de Noël	p 24
Chasse aux trésors dans Saint-Martin :	
le Geocaching	p 25
Colis de Noël	p 26
Les P'tits Loups	p 27
Chorale "Des chants à Saint-Martin"	p 28
Les Choeurs Achoriny	p 29
Guide Séniors - Allô	p 30 à 31
Pass Destination	p 32
Le Cerisier des Champs	p 33 à 34
ASDO	p 35
Infos utiles	p 36 à 38

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'aube de cette nouvelle année, c'est avec confiance et détermination que je vous adresse, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite.

L'année écoulée a été marquée par des défis, mais aussi par de belles réussites, rendues possibles grâce à l'engagement des agents communaux, des associations, des bénévoles, des acteurs économiques et, bien sûr, grâce à votre implication quotidienne dans la vie de notre commune. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.



Fin 2024, je vous avais dit que nous allions réduire la voilure au niveau de nos investissements. Ainsi en 2025, nous avons réalisé :

- La vidange de la lagune pour l'assainissement collectif
- La fin de la mise en LED de l'éclairage de notre salle polyvalente
- Le renouvellement du matériel informatique de la mairie

Depuis plusieurs mois, avec un contexte national et international qui s'impose à nous, notre commune doit faire face à une situation économique difficile, qui impacte directement ses finances.

Comme de nombreux territoires, nous subissons la hausse générale des prix (énergie, carburants, fournitures), l'augmentation de certaines charges obligatoires et des dotations de l'État qui n'évoluent pas au même rythme que les dépenses.

Pour une petite commune, dont les ressources sont limitées, ces évolutions réduisent fortement les marges de manœuvre.

Afin de préserver l'équilibre financier de la commune et de continuer à assurer les services essentiels, la municipalité a dû prendre des décisions parfois difficiles :

- une augmentation modérée des impôts locaux afin de maintenir les services de proximité ;
- le report de certains projets (agrandissement des locaux de la garderie les p'tits loups), dans l'attente de conditions financières plus favorables.

Ces choix sont guidés par une volonté de gestion prudente, transparente et responsable, afin de protéger l'avenir de la commune et de garantir un service public de qualité pour tous.

La municipalité reste pleinement mobilisée pour accompagner les habitants et poursuivre ses efforts en faveur d'une gestion rigoureuse et durable.

Je formule le vœu que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, de projets partagés et de cohésion pour notre commune. Restons unis, confiants et engagés.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de tout cœur que cette nouvelle année soit pour chacun d'entre vous, belle, remplie de joie et de bonheur et que vous pourrez la traverser en parfaite bonne santé.

Très belle et heureuse année à toutes et à tous.

Stéphane BAZONNET



Conseils Municipaux



2025_05 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	45 883.65 €	33 488.36 €	79 372.01 €
Dépenses	28 305.22 €	33 488.31 €	61 793.53 €
Résultat de l'exercice	17 578.43 €	0.05 €	17 578.48 €
Résultat antérieur reporté	119 971.52 €	- 8 819.06 €	111 152.46 €
Résultat de clôture	137 549.95 €	- 8 819.01 €	128 730.94 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le vote puisse être effectué. L'assemblée nomme Mme Alexandra JIRACEK, Présidente.

Le Conseil Municipal,

Déclare que les comptes de gestion du budget Eau et assainissement, dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, sont conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2024.

Considérant que les comptes sont exacts,

Toutes explications entendues, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement.

Vote : 9 voix Pour

2025_06- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COMMUNE

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	260 272.89 €	130 563.85 €	390 836.74 €
Dépenses	256 065.81 €	69 476.29€	325 542.10 €
Résultat de l'exercice	4 207.08 €	61 087.56 €	65 294.64 €
Résultat antérieur reporté	192 459.99 €	- 42 475.40 €	149 984.59 €
Résultat de clôture	196 667.07 €	18 612.16 €	215 279.23 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le vote puisse être effectué. L'assemblée nomme Mme Alexandra JIRACEK, Présidente.

Le Conseil Municipal,

Déclare que les comptes de gestion du budget Eau et assainissement, dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, sont conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2024.

Considérant que les comptes sont exacts,

Toutes explications entendues, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.

Vote : 9 voix Pour

2025_07 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que les résultats présentés au CFU 2024 font apparaître un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement.

Décide à l'unanimité des membres présents de reprendre les résultats ci-dessous :

INVESTISSEMENT	BP 2025
Article R 001 – Résultat d'investissement reporté – (si positif = <u>rec</u>)	0.00 €
Article D 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = <u>dép</u>)	8 819,01 €

INVESTISSEMENT RECETTES	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=abs(N)+P)	8 819,01 €

FONTIONNEMENT RECETTES	
Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)	128 730,94 €

Vote : 10 voix Pour

2025_08 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNE

Considérant les résultats présentés lors du vote du CFU 2024

Décide à l'unanimité des membres présents de reprendre les résultats de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	BP 2025
Article R 001 – Résultat d'investissement reporté – (si positif = <u>rec</u>)	18 612,16 €
Article D 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = <u>dép</u>)	0.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=abs(N)+P)	0.00 €

FONTIONNEMENT RECETTES	
Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)	196 667,07 €

Vote : 10 voix Pour

2025_09- VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que les baisses de subventions attribuées en 2025 à la commune nécessitent une recette complémentaire,

En conséquence, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 1,041559 % sur la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et sur la taxe d'habitation.

Il propose donc de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	25,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	51,09 %
- taxe d'habitation :	6,84 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux de référence 2025	Taux votés 2025
- taxe d'habitation :	6,57 %	6,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	24,33 %	25,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49,05 %	51,09 %

Charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : 10 voix Pour

2025_10- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2025 Eau et Assainissement, en équilibre en dépenses et en recettes :

1. Section d'exploitation	174 730,94 €
2. Section d'investissement	53 319,01 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget présenté.

Vote : 10 voix Pour

2025_11 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2025 Eau et Assainissement, en équilibre en dépenses et en recettes :

1. Section de fonctionnement	456 942,07 €
2. Section d'investissement	90 129,60 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le budget présenté et autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits seront effectués par décision expresse de l'ordonnateur, transmise au contrôle de légalité.

Vote : 10 voix Pour

2025_18- VOTE DU MONTANT ALLOUÉ AUX COLIS DE NOEL 2025

Le montant alloué suite au vote pour le repas des anciens était de 43€, il est proposé de fixer le coût d'un colis de Noël du même montant.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le coût du colis de Noël à 43€. Ce colis sera distribué avant Noël aux personnes âgées de plus de 65 ans en résidence principale, et qui n'auront pas pu venir au repas des anciens.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Alexandra JIRACEK informe qu'elle a assisté au Conseil d'école qui a eu lieu le mardi 10 juin. Elle précise que pour la rentrée de septembre 2025, il y aura 87 élèves sur le RPI : 15 en petite section, 8 en moyenne section, 12 en grande section, 8 au CP, 11 en CE1, 13 en CE2, 8 en CM1 et 12 en CM2.

Madame Alexandra JIRACEK informe que le conseil d'école a dû voter pour le renouvellement du rythme scolaire : à l'unanimité, il reste inchangé, soit 4 jours par semaine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Enfin, Madame Alexandra JIRACEK rappelle que l'inauguration du nom de l'école aura lieu vendredi 27 juin à 18h30 et sera suivie du spectacle de l'école ainsi qu'une animation jeux en bois organisée par l'APE.

Madame Anne De Mulder explique que suite à la nécessité de changer l'ordinateur de la secrétaire de mairie qui devra prochainement être pourvu de « Windows 11 pro » afin de répondre aux exigences des logiciels utilisés quotidiennement, des devis ont été effectués avec 2 solutions distinctes :

- Berger Levrault proposait un devis de 2179€20 TTC, comprenant : l'ordinateur, l'abonnement pour Microsoft 365, l'abonnement pour l'anti-virus et l'installation des logiciels

Berger Levrault avec la migration des données. Avec un coup annuel, d'utilisation des logiciels de 3064€ HT.

- Pulp Informatiques proposait un devis de 1802€68 TTC, comprenant : l'ordinateur, l'antivirus, migration des données, mise en place d'un Cloud avec une sauvegarde quotidienne. En y ajoutant Berger Levrault avec la mise en place de WeMagnus qui offre les mêmes services mais en Cloud pour un coût de 3090€ HT annuel (contre 3064€ HT actuellement), sans frais supplémentaire pour la migration des données existantes.

Madame Anne De Mulder conclut qu'au vu de la mise en sécurité des données de la Mairie, la deuxième proposition répond davantage aux besoins et pour un coût inférieur. Monsieur Le Maire a donc signé les devis avec Pulp Informatiques pour l'ordinateur et Berger Levrault pour WeMagnus.

2025_28- FIXATION DES CONTRE-VALEURS DES REDEVANCES DE PERFORMANCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil d'administration de la régie (dotée de la personnalité morale)

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 09/12/2025

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Selon les données de l'Agence de l'Eau le coefficient de performance Assainissement collectif en 2026 sera de 0.75

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Assainissement collectif

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante :
 - Assainissement collectif : $0.356 \times 0.75 = \mathbf{0,267 \text{ €/m}^3}$;
- Cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

Nouvelles de Saint-Martin



Naissances

LOURME Noé né le 30 juillet 2025

QUEVAL Alessio né le 3 décembre 2025

NDZIE FENJU Rose née le 9 décembre 2025

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations aux heureux parents !

Décès

PINON Françoise, née BERNIER décédée le 18 mars 2025

LASSAU Odile, née TOTAL décédée le 6 mai 2025

PINON Bernard décédé le 15 décembre 2025



Toutes nos condoléances aux familles éprouvées !

Nouveaux habitants



Famille GUERRAS/CHIFFOLEAU - 5 chemin de Cadet Rose

Famille COIGNET – PINTO DIAS - 32 chemin de Fontenelle

Famille LERENARD – DIJOUX - 9 bis chemin de Fontenelle

Famille VASSEUR- NAVARETTE - 11 bis chemin de Fontenelle

Famille VECCHIARELI - 3 résidence de la Chapelle

Famille WAMBERGUE - 1 chemin de la Chapelle

Bienvenue dans notre village !

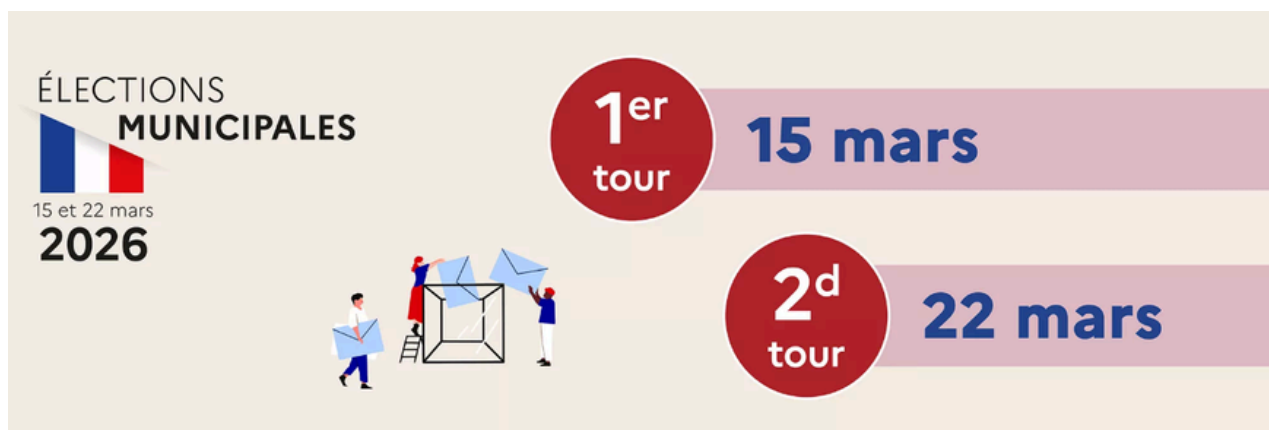
Médaille du travail

Monsieur ADIER Serge : médaille « Vermeil » (30 ans)

Félicitations au récipiendaire !



Elections municipales 2026 et mode de scrutin



Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	De 100 à 499 hab.
Effectif légal du conseil municipal	11
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats

Quelques dates :

4 février 2026 : date limite pour s'inscrire en ligne sur les listes électorales

6 février 2026 : date limite pour s'inscrire en mairie sur les listes électorales.

26 février 2026 à 18 heures : date limite de dépôt des candidatures pour le premier tour

2 mars 2026 : ouverture de la campagne électorale officielle

14 mars 2026 à 0 heure : début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale

14 mars 2026 à minuit : clôture de la campagne électorale

15 mars 2026 : premier tour de scrutin

16 mars 2026 : ouverture de la campagne électorale officielle pour le second tour

17 mars 2026 à 18 heures : date limite de dépôt des candidatures pour le second tour

21 mars 2026 à 0 heure : début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale

21 mars 2026 à minuit : clôture de la campagne électorale

22 mars 2026 - Second tour de scrutin

Météo à Saint-Martin

PLUVIOMETRIE DES DIX DERNIERES ANNEES

années	oct	nov	déc	Janv	Fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	TOTAL
2016	57	59	21	49	62	81	55	157	89	22	13	29	694
2017	30	69	21	38	38	89	10	73	51	44	39	90	592
2018	36	56	111	127	43	77	66	71	79	9	41	11	727
2019	30	62	67	43	28	53	16	63	43	10	25	39	479
2020	102	81	84	36	110	49	25	15	29	10	66	37	644
2021	101	19	101	74	35	33	35	93	103	54	27	51	726
2022	79	25	72	47	28	25	36	39	52	16	5	45	469
2023	34	41	44	43	2	38	37	33	36	80	73	60	521
2024	94	116	85	93	86	78	57	117	44	44	44	99	957
2025	122	52	60	125	32	32	23	49	39	47	17	44	642

PLUVIOMETRIE

Pluviométrie d'octobre 2024 à septembre 2025 à St Martin des champs

	oct	nov	déc	Janv	Fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept
hauteur mm	122	52	60	125	32	32	23	49	39	47	17	44
cumul mm	122	174	234	359	391	423	446	495	534	581	598	642
nbre de jours de pluie	19	13	20	18	13	6	6	8	8	12	8	15
Cumul jours de pluie	19	32	52	70	83	89	95	103	111	123	131	146

Pluvio total 2025 à St Martin des Champs : 642 mm

Pluvio moyenne 2025 dans les Yvelines : 686 mm

TEMPERATURES

Températures d'octobre 2024 à septembre 2025 à St Martin des champs

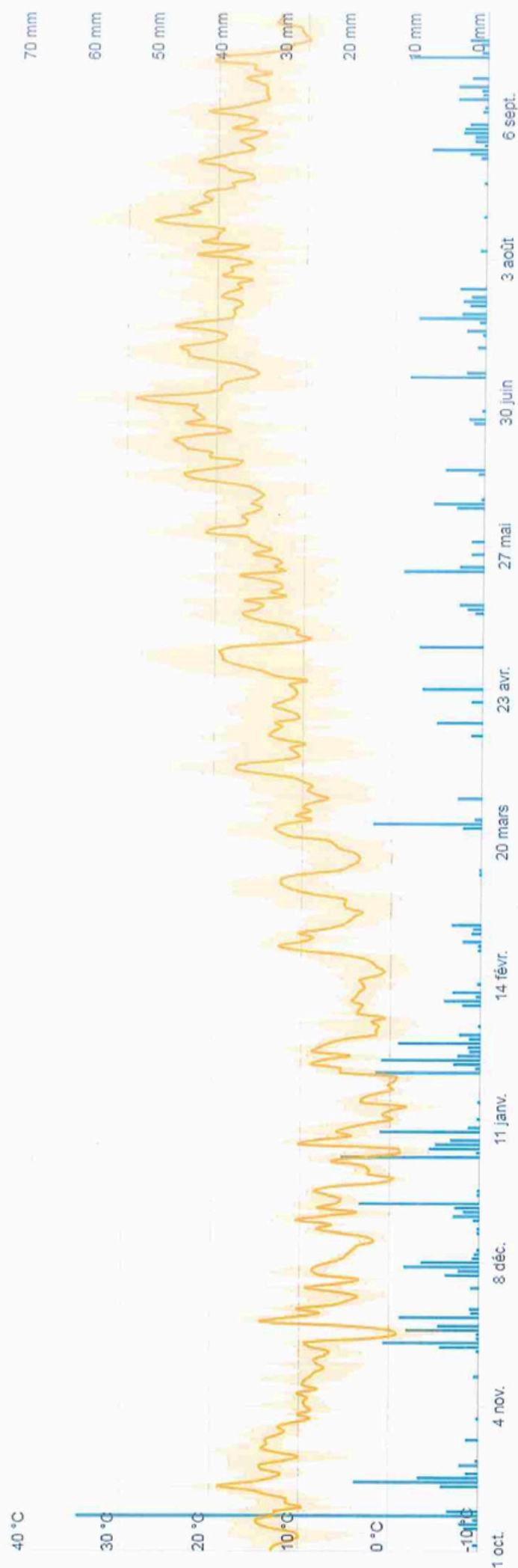
	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept
T° moyenne à St Martin	13	8	5	4	4	8	12	14	20	20	20	15
T° moyenne dans les Yvelines	13	8	6	4	5	9	13	15	21	20	20	16
T° MAXI du mois à St Martin	17	11	8	7	8	13	19	21	27	26	27	21
T° MINI du mois à St Martin	10	-7	-2	-5	-3	-2	1	4	7	7	8	6
Nbre de jour de gel à St Martin	0	3	3	15	9	5	0	0	0	0	0	0

GRAPHIQUE DE SYNTHÈSE

METEO DE SAINT MARTIN DES CHAMPS OCTOBRE 2024 – SEPTEMBRE 2025

PLUVIOMETRIE : 642 mm / 146 jours de pluie

TEMPERATURES : moyenne : 12 °C / maxi : 27 °C / mini : -7°C

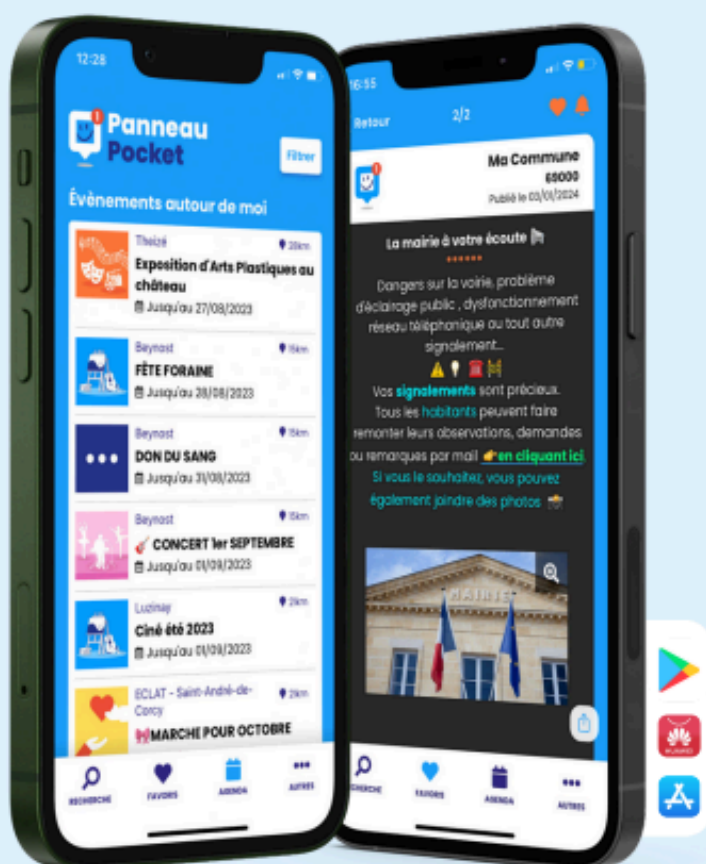


en bleu : la pluviométrie
en orange : les températures

Panneau Pocket



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



100%
GRATUIT &
ANONYME

0%
PUBLICITÉ



- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️



Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

École La Haie Tricault

Notre belle école de Saint-Martin-des-Champs a été baptisée par une agréable journée d'été le 27 juin 2025.

Tout le monde était présent, enfants, parents, institutrices, inspectrice et élus locaux pour voir apparaître son nom en lettres colorées au dessus d'une magnifique fresque d'insectes et de fleurs :

La Haie Tricault



Nous souhaitons remercier Patrick Appere pour la réalisation de cette magnifique peinture sur la façade de notre école.

Ecole

Bonjour à toutes et à tous,

Laissez-nous vous conter une belle histoire !

Il était une fois une jolie petite école qui cherchait un nom avec beaucoup de détermination depuis son inauguration en 1856. Située au centre d'un village paisible, on y accédait par un chemin portant le nom d'un grand intellectuel normand, acteur majeur du siècle des Lumières. Les enfants l'empruntaient chaque jour avec enthousiasme, heureux de retrouver leurs camarades de jeux et de savoirs.

Cette petite école bruissait de rires, de multiples leçons récitées par cœur aux maîtres et aux maîtresses et du son de sa cloche annonçant la fin des récréations et la reprise du travail. Puis elle se reposait pendant les vacances d'été avant d'ouvrir à nouveau ses portes pour accueillir avec impatience ses petits écoliers. Elle faillit disparaître au début des années 90 mais fut sauvée par les Saint Martinois quand ils s'associèrent avec leurs voisins osmoyens.

Depuis quelques années, elle révélait sa particularité écologique par des signes de plus en plus ostentatoires : installation d'un hôtel à insecte, de nichoirs à chouettes et d'une mangeoire, attribution du label E3D, accueil d'étudiants paysagistes pour sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement, participations régulières à l'opération « Nettoyons la nature », embellissement de la cour de récréation avec la plantation d'une haie champêtre ce qui lui permit d'obtenir à nouveau le label E3D, intervention d'une ornithologue venue pour intéresser les enfants aux oiseaux de leur campagne et sortie de fin d'année à la maison des Espaces Naturels à Ecluzelles.



Tout doucement mais sûrement, la petite école s'approchait de son vœu. Celui-ci finit par être entendu par les écoliers et les édiles de la commune. C'est ainsi qu'au terme de diverses réunions, la petite école se vit attribuer un nom : école La haie Tricault. Depuis ce jour, il figure fièrement au-dessus de sa porte d'entrée, en lettres colorées, dominant une éclatante fresque murale.



Vous étiez nombreux à assister à la dénomination de votre chère école le 27 juin 2025 : petits et grands enfants, habitants de la commune, élus locaux, voisins osmoyens, animateurs, enseignantes et inspectrice. Mais vous n'avez poussé qu'un seul cri d'émerveillement lorsque vous avez découvert cette belle peinture.

Depuis cet évènement mémorable, la vie a repris son cours au sein de l'école. Après le traditionnel marché de Noël pour lequel les élèves du RPI ont montré l'étendue de leur créativité, l'année 2025 s'est joyeusement conclue par un après-midi jeux de société et goûter d'anniversaires. À cette occasion, les parents et grands-parents disponibles ont été chaleureusement accueillis dans les classes pour le plus grand bonheur de leurs enfants... et de la petite école !



Nous remercions vivement les parents d'élèves et les membres de l'équipe municipale qui participent avec enthousiasme à la vie de notre petite école La haie Tricault.

Nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

8 Mai 2025



À l'occasion du 8 mai, la commune a commémoré le 80ème anniversaire de la Victoire de 1945 lors d'une cérémonie officielle au monument aux morts. Élus, anciens combattants, porte-drapeaux et habitants se sont rassemblés pour rendre hommage à celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.

Le dépôt de gerbes, la lecture du message officiel, la minute de silence et La Marseillaise ont rythmé ce temps de recueillement, rappelant l'importance du devoir de mémoire et de la transmission des valeurs républicaines aux générations futures.

S'en est suivi un moment convivial et de partage autour du verre de l'Amitié.

11 Novembre 2025

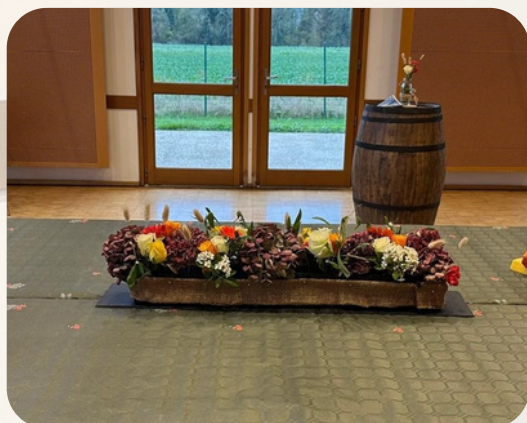
À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, la commune a rendu hommage aux combattants et aux victimes de la Première Guerre mondiale lors d'une cérémonie officielle au monument aux morts.

Les collégiens de la commune, présents pour cette commémoration, témoignent de l'importance accordée à la transmission du devoir de mémoire. Après le dépôt de gerbes se sont déroulées la lecture du message officiel, la minute de silence et l'interprétation de La Marseillaise.

La cérémonie s'est conclue par une photo souvenir réunissant les collégiens et Monsieur le Maire, symbole fort du lien entre générations et de l'engagement de la commune à faire vivre la mémoire collective.



Soirée du Beaujolais nouveau



Encore une fois, cette soirée fut une réussite et les habitants ravis ! Nous étions 170 personnes à y participer ! Un nombre en croissance chaque année. Comme de coutume, Monsieur le Maire a ouvert les festivités par un discours et la présentation des nouveaux arrivants du village (Très nombreux cette année).

Le Beaujolais a été apprécié et bu avec modération. Les planches de charcuterie et de fromages ont été également dégustées avec plaisir !

Merci à tous et à l'année prochaine !

Repas des Aînés 2025

Suivant la coutume, le mercredi 14 mai, les Aînés de Saint-Martin se sont retrouvés à la salle Polyvalente pour partager un moment de convivialité autour d'un repas offert par la mairie.

Cette année, nous étions moins nombreux que les années précédentes, certains nous ayant quitté ou n'ayant pas pu venir partager ce moment de festivités pour des raisons de santé ou d'indisponibilité.

C'est donc en plus petit comité que nous avons passé un excellent moment de partage où après le discours de Monsieur le Maire, Stéphane BAZONNET, nous avons pu déguster dans une ambiance sympathique et bon enfant, un repas préparé et servi avec soin par «Mbra Traiteur» et clôturer la journée dans une ambiance dansante sur des musiques des années 80/90.

Les Aînés remercient très chaleureusement Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal et tout particulièrement Mesdames Anne De MULDER & Alexandra JIRACEK adjointes au maire et Anne DECARNELLE conseillère municipale, pour leur contribution dans l'organisation de cette manifestation et leur aimable présence.

Cette journée a permis à des personnes parfois isolées de pouvoir rencontrer d'autres Saint-Martinois et d'échanger des anecdotes sur la vie et l'évolution de notre agréable commune rurale appréciée pour son calme.

Bien cordialement

Christian Decaillon



Ciel de poissy et ses amuses bouches :

Mini Kebab
Mini brochette de Coppa, tomate Mozzarella
Pain nordique et son saumon fumé
Allumettes au Fromage
Saucisses en Brioche

ENTRÉE

Terrine de Foie Gras au Chutney de figues

PLAT

Filet d'agneau en croûte d'herbes et son gratin de Navets
accompagné de ses pommes paillason

parfum de nos campagnes et son enclos de Verduze

DESSERT

Duo de dessert accompagné de son verre de champagne
chocolat lait/fruits de la passion

Fruits rouges/Pistaches

Prince noir et sa suite

BOISSONS

Vin Rosé (La Petite Seine, Bio)

Vin Rouge (Bordeaux Rouge James Deschartrons AOC)



MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël du 7 décembre a remporté un vif succès. Une vingtaine d'exposants proposait des produits régionaux et artisanaux : bijoux fantaisie, décorations de Noël, vins et spiritueux, produits corses, bougies parfumées, chocolats artisanaux, pains au levain et brioches au lait de brebis, objets en 3D, gravures sur bois et ardoises, objets de décoration en béton cellulaire..

Parents et enfants sont venus chercher les créations réalisées en classe au stand tenu par l'école.

L'occasion pour les visiteurs d'enrichir la liste de cadeaux de fin d'année.

Une bonne ambiance toujours appréciée par nos exposants et des retrouvailles ! Les adultes prennent le temps d'échanger autour d'un verre de vin chaud.

Merci aux exposants et aux visiteurs !



CHASSE AUX TRESORS DANS SAINT-MARTIN : LE GEOCACHING

Connaissez-vous le Geocaching ?

Il s'agit d'une chasse au trésor grandeur nature, pratiquée dans le monde entier grâce à un simple smartphone. Cette activité conviviale permet de redécouvrir son territoire, en famille ou entre amis d'une manière originale.

Tout commence au début de l'an 2000, lorsque le signal GPS civil est rendu beaucoup plus précis. Quelques jours plus tard, le 3 mai 2000, un passionné, l'Américain Dave Ulmer, cache une boîte dans une forêt de l'Oregon et publie ses coordonnées sur Internet, avec un défi : Qui sera capable de la retrouver ?

L'expérience rencontre un succès immédiat et suscite l'enthousiasme d'une communauté naissante. En quelques années, le jeu quitte les forêts de l'Oregon pour se déployer sur tous les continents.

L'arrivée des smartphones va encore accélérer le mouvement. Il suffit désormais de télécharger une application pour être guidé vers les caches les plus proches, sans matériel spécifique autre que son téléphone.



Mais qu'est-ce qu'on cherche exactement ?

Une « géocache » est le plus souvent une petite boîte étanche, dissimulée avec soin, contenant un carnet où les joueurs signent leur passage, ainsi que parfois de modestes objets à échanger. Chaque cache possède des coordonnées GPS précises, accompagnées d'un descriptif et parfois d'indices ou d'une courte histoire liée au lieu. Le joueur se rend sur place, se laisse guider jusqu'à quelques mètres de la cache, puis fouille discrètement jusqu'à la découverte de la boîte qu'il remet ensuite à sa place, après avoir signé le carnet et éventuellement échangé un objet.

Comment se lancer ?

Une inscription gratuite sur l'application de géocaching suffit pour accéder à la carte des caches autour de chez soi et choisir un parcours adapté : promenade familiale ou randonnée plus exigeante.

Sur le terrain, l'écran du smartphone indique la direction et la distance restantes. Arrivé à proximité, tout se joue dans le regard : repérer le détail qui cloche, un tas de pierres arrangé, un tronc creux qui attire l'attention.

Dans notre village, le géocaching n'est pas une idée abstraite : 2 caches sont dissimulées. Elles offrent une manière innovante de parcourir les rues, les chemins et les abords de notre petit village, en invitant à lever les yeux et à redécouvrir des lieux que l'on croyait connaître par cœur.

Chacun peut devenir acteur de cette aventure : en partant à la recherche des caches existantes, en proposant de nouveaux emplacements ou simplement en en parlant autour de soi.

Alors, à vous de jouer : téléchargez l'application *Geocaching*, partez à la recherche des 2 caches déjà posées dans notre village... et, qui sait, soyez peut-être les prochains à en créer une nouvelle pour enrichir la carte de notre commune !



Colis de Noël

Pour faire plaisir à nos aînés, l'équipe municipale a distribué un colis de Noël à ceux qui n'ont pu venir au repas.

Ce colis était composé d'une bouteille de Saumur pétillant et d'un joli sac orné en tissu rempli de :

- Biscuits salés (Feuilles de pain au sel marin, noix de cajou)
- Biscuits sucrés (Truffes, fondants au citron, Meringues, sablés)
- Infusion des montagnes
- Terrine de pintade aux pommes
- Parmentier de canard
- Pâté de porc au piment doux
- Rillettes royales
- Rillettes de volaille à la thaï
- Tartinade



Bonne dégustation à nos aînés!

Merci à Avocav' (Orgerus et Richebourg) pour la préparation des colis.





Les P'tits Loups

ASSOCIATION DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - OSMOY

Le centre de loisirs « Les P'tits Loups » est une association loi 1901 à but non lucratif, gérée par des parents d'élèves bénévoles. Il emploie trois animateurs et accueille jusqu'à 22 enfants résidents à Osmoy, Saint-Martin des Champs, ainsi que tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Houdan (CCPH), en garderie périscolaire (avant et après l'école) et extrascolaire (mercredis et vacances).

Les animateurs Fabien Mugnier (directeur du centre), Florent Prime et Matthieu Pichaffroy proposent des activités ludiques dans un cadre familial et convivial. En outre, Fabien Mugnier assure l'aide aux devoirs le soir après l'école.

Les sources de revenus de l'association comprennent les frais d'inscription, les tarifs horaires des familles, ainsi que les subventions octroyées par les mairies de Saint-Martin-des-Champs, d'Osmoy et de Flexanville, la CCPH et la CAF. Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, **l'association bénéficie d'un agrément fiscal permettant de recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts** (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

LES ÉVÉNEMENTS EN 2025

Vendredi 20 juin

L'association « Les P'tits Loups » a rassemblé les familles adhérentes autour d'un barbecue participatif, dans une ambiance joyeuse et conviviale. Grâce à l'implication de chacun dans la préparation du repas, cette soirée a été un véritable moment de partage, marqué par la bonne humeur, les échanges et la simplicité.

Vendredi 14 novembre

Une soirée cinéma a été organisée à la salle des fêtes d'Osmoy, avec au programme la diffusion du film "Vaiana 2". Pop-corn, chips, pizzas maison et boissons étaient proposés à la vente, contribuant à l'ambiance chaleureuse de l'événement. Un moment convivial et festif, idéal pour lancer le week-end dans la bonne humeur.

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN ET VOTRE FORTE MOBILISATION !

C'est avec humilité que nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour que cette association perdure, rende service aux parents et surtout, apporte de la joie à nos enfants. La proximité géographique, les compétences, l'expérience et la dévotion des animateurs et des membres du bureau sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »
8 chemin de Fontenelle
78790 Saint-Martin-des-Champs
Tél. 01.30.93.46.98
Lesptitsloups.bureau@gmail.com

Nous vous souhaitons une très belle année 2025

Les membres du bureau



Des Chants à Saint-Martin

La chorale « Des Chants à Saint-Martin » entame sa 3^{ème} saison pour l'année 2025-2026, réunissant aujourd'hui 39 choristes, répartis entre 10 hommes, 12 altis et 17 sopranes.

Chaque mercredi, de 20h à 21h30, les répétitions se déroulent à la salle polyvalente, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les choristes se retrouvent chaque semaine avec plaisir et forment un ensemble harmonieux et soudé.

Sous la direction de leur chef de chœur, Frédéric Pfalzgraf, la chorale propose **un répertoire varié et accessible**, mêlant des artistes tels qu'Alain Souchon, Pharrell Williams, Louise Attaque, et bien d'autres encore.

Invitée par la mairie d'Osmoy, la chorale a eu le plaisir d'animer le repas des anciens le samedi 29 novembre, un moment très apprécié des participants, comme en témoignent les nombreux retours positifs.

Pour la suite de la saison, plusieurs rendez-vous musicaux sont d'ores et déjà programmés :

- **Le samedi 2 mai 2026** : la chorale fera une représentation à l'église de Saint-Martin-des-Champs
- **Le dimanche 7 juin 2026** : elle participera, pour la 1^{ère} fois, au Festival des chorales des Yvelines à Saint-Arnoult-en-Yvelines
- **Le samedi 20 juin 2026** : pour conclure la saison, la chorale se produira en concert à l'Espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Si vous souhaitez rejoindre la chorale ou obtenir des informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de Damien Le Gac, coordinateur de la chorale, ou de Frédéric Pfalzgraf, par mail à l'adresse suivante : chorale.saintmartindeschamps@gmail.com



Les Choeurs Achoriny

ACHORINY, association de Saint-Quentin-en-Yvelines, créée en 1997, est un ensemble d'une quarantaine de choristes et musiciens franco-ukrainiens qui, depuis 2006, interprète les chants traditionnels et sacrés ukrainiens. Les choristes sont répartis au sein de 2 chœurs, 1 chœur mixte et 1 chœur d'hommes. Cet ensemble est placé sous la direction musicale de Vasył Borys. Depuis l'invasion de l'Ukraine, Achoriny s'est beaucoup investi dans l'aide au peuple ukrainien tant en Ukraine via des organisations internationales, qu'en France par des actions d'aide directe.

Ce Samedi 20 décembre 2025, l'église Saint-Martin a vibré au rythme des chants sacrés et des mélodies traditionnelles ukrainiennes lors d'un concert de Noël exceptionnel donné par les Chœurs Achoriny.

Le public, venu nombreux malgré le froid hivernal, a unanimement salué cette initiative culturelle et humaine.

Anecdote de fin de soirée : le public était tellement pris dans l'émotion des chants et de la musique que lorsque l'électricité s'est coupée (heureusement à la fin du concert), celui-ci a cru à une mise en scène. Les Chœurs ont terminé naturellement leur prestation à la lueur des portables avec joie et enthousiasme.



Direction musicale et accordéon : Vasył Borys
Piano : Oléna Bondarets
Violon : Ulyana Bondarets et Iryna Terletska-Kochan
Guitare : Antoine Devijver

Chœur d'hommes

Oy za haïèm haïèm -

Ой за гаєм гаєм - Près du bosquet

Yassèné - Ясени - Les frênes

Oy pid vëshnèyou - Sous le cerisier -

trio **Natacha Devijver, Pierre Souin,**
guitare Antoine Devijver

Chœur mixte

y héla-héla, houssoqnké na stave -

Гуси на ставку - Les oies sur l'étang

Balada pro mal'wy - Бадада про мальви

Balade des roses trémières (soliste Patrycja Kréhel)

Rèvè ta stohne Dnipre chérokéy -

Реве тастогне Дніпр широкий -

Le vaste fleuve Dniepre rugit et blémit

Vèrhovéno, svitcou té nashe -

Верховино, світку ти наш - Verkhovyna

tu es notre lumière (soliste Pierre Souin)

Hèy, sokolé - Гей, соколи - Ohé les faucons

Stchè nè mèrla Ukrainé ni slava ni volia -

ене вмерла України ні слава ні воля ;

Ni la gloire, ni la liberté de l'Ukraine ne sont mortes -

Hymne de l'Ukraine

Nova radist' stala - Новарадістьстала - Une
bonnenouvelle est arrivée

Zèmlu Judèyskou - ЗемлюЮдейську - La nuit
couvrela terre de Judée

Vozvaissailimsia vsi rasome néni

Возвеселімся всі разом нині Réjouissons-nous,
les cloches sonnent l'avenue du Christ

Sviata ia niche - Свята ніч - Ôh douce nuit

Nitche nade Véphlèyèmomè - Ніч над

Вифлеємом - Nuit à Bethléem

Rizdvo-koliada - Різдво-коляда - Chant de Noël

Po vsiomou svitou - По всьому світу - Partout

sur la terre (**piano Oléna Bondarets, violons**
Ulyana Bondarets et Iryna Terletska-Kochan,
guitare Antoine Devijver, accordéon Vasył
Borys)

Guide Séniors

Grâce au QR code, les usagers peuvent avoir accès aux informations utiles
au quotidien des séniors et de leurs aidants

GUIDE SENIORS AIDES, MOBILITÉ, HABITAT

Toutes les infos et les liens
utiles au quotidien
des seniors



Retrouvez
le guide
ici



Yvelines
Le Département

Voici les dispositifs téléphoniques du département des Yvelines. Ces numéros permettent aux habitants de joindre des téléconseillers formés pour **écouter, informer, orienter ou proposer un rendez-vous** selon les besoins.

01 30 836 836

ALLÔ SOLIDARITÉS

Renseignements sur vos droits,
accompagnement social,
insertion, logement et enfance



01 30 836 100

ALLÔ PMI

Suivi des femmes enceintes et enfants de
moins de 6 ans



0 801 801 100

ALLÔ AUTONOMIE

Informations pour toutes
les démarches liées à la dépendance
des personnes âgées et / ou en situation
de handicap



01 30 836 121

ALLÔ CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Informations sur la contraception,
dépistage et traitement des IST*,
interruption ou poursuite
de grossesse...



Pour en savoir plus :



Yvelines
Le Département

Pass **Destination**

YVELINES • HAUTS-DE-SEINE

Pass Destination 78/92, l'application des sorties à prix réduits

Depuis 1 an déjà, Yvelinois, franciliens et touristes peuvent profiter de sorties à prix réduits grâce à l'application gratuite Pass Destination Yvelines – Hauts-de-Seine, disponible sur IOS et Android

L'application Pass Destination permet de bénéficier de 15% à 30% de réduction minimum dans plus de 100 sites touristiques, culturels, sportifs et de loisirs des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Cette application permet d'accéder à la liste complète des sites partenaires et à une carte de localisation interactive.

Châteaux, monuments, musées, maisons d'artistes, activités de pleine nature, activités sportives... Le nombre de partenaires du Pass Destination ne cesse d'évoluer, pour un lot de surprises et des expériences toujours renouvelées !

Et ce n'est pas tout ! Festivals, événements, expositions, spectacles... de nombreux bons plans et offres flash sont à découvrir tout au long de l'année. L'occasion parfaite de soutenir les événements locaux et l'art sous toutes ses formes !

La réduction proposée s'adresse aussi bien au détenteur du Pass qu'à ses accompagnants mineurs, dans la limite de 4 personnes.

Toutes les informations Pass Destination sont à retrouver sur les sites de Destination des Yvelines et des Hauts-de-Seine :

www.destination-yvelines.fr

<https://destination.hauts-de-seine.fr/>

**vos SORTIES
à PRIX RÉDUITS**



Yvelines • Hauts-de-Seine



Pass
Destination
YVELINES • HAUTS-DE-SEINE



Pass
Destination
YVELINES • HAUTS-DE-SEINE

**NOUVELLE
APPLICATION**

disponible sur
 Google Play

telecharger dans
 l'App Store

Le Cerisier des Champs



Un vent de dynamisme à l'APE : retour sur une année bien remplie et aperçu des prochains rendez-vous

L'Association des Parents d'Élèves *Le Cerisier des Champs* n'a pas chômé ces derniers mois. Entre actions festives, ventes gourmandes et soutien financier aux projets pédagogiques des écoles, l'équipe a redoublé d'énergie pour faire vivre le RPI Osmoy – Saint-Martin-des-Champs.

L'année scolaire 2024-2025 a d'abord été marquée par une série d'animations qui ont rassemblé familles et villageois : boom d'Halloween, ventes de Fortwenger, sapins de Noël, crêpes de la Chandeleur, carnaval à St Martin, vente de chocolat de Pâques, tombola très attendue, participation à la brocante de l'ALSO ou encore restauration lors de la fête de l'école. Sans oublier l'après-midi jeux Oika Oika, devenue un rendez-vous ludique apprécié, et le partenariat avec *Les créations du 19*, couturière locale soutenant généreusement l'association.

Ces actions ont permis d'offrir des cadeaux de Noël aux élèves, d'investir dans une machine à barbe à papa – désormais star de tous les événements – et surtout de financer de nombreux projets pour les écoles et les villages. L'association est jeune, mais les projets et l'énergie ne manquent pas !

Depuis la rentrée 2025 : des activités déjà bien lancées

Dès septembre, le nouveau conseil d'administration a repris le flambeau avec enthousiasme. L'automne a commencé fort :

- **La boom d'Halloween**, qui a rassemblé près de 80 participants, a une nouvelle fois rencontré un beau succès, entre décorations, buffet maison et playlist spécialement préparée. Les bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts. Des courses à la décoration en passant par la vente de sachets de bonbons, tout était prêt pour une belle soirée.
- **L'après-midi jeux Oika Oika du 16 novembre**, toujours aussi conviviale, a permis d'offrir aux écoles un accès à de nouveaux jeux de société.
- **Les ventes de chocolats de Noël** ont permis aux gourmands d'en profiter tout en rapportant quelques bénéfices aux profits des élèves.

Décembre en fête : un spectacle attendu par les familles et villageois !

Le grand rendez-vous de fin d'année, c'est le spectacle de Noël du 14 décembre, animé par la magicienne Lilly Pop. Entre ateliers photo avec le Père Noël, maquillage et buvette gourmande, l'après-midi a été mémorable. Nous avons accueilli 200 personnes au Pré Romain, avec inscriptions prioritaires pour les familles et habitants du RPI. Toute l'équipe était mobilisée : organisation des stands, préparation des crêpes, logistique de la salle... tout était là pour accueillir les enfants dans la magie de Noël, Lilly Pop a fait le reste !

Et pour 2026 ? Des projets déjà en route

Les prochains mois s'annoncent tout aussi animés :

- **Vente de crêpes pour la Chandeleur**, le 30 janvier 2026, à l'école d'Osmoy ;
- **Carnaval du 16 mars**, avec un goûter participatif ;
- **Vente de chocolats et de plantes pour Pâques** ;
- **Tombola**, dont le tirage est prévu le 22 mai 2026 ;
- **Participation à la brocante de l'ALSO** en juin ;
- **Restauration lors du spectacle de fin d'année des écoles**,
- sans oublier les projets en réflexion (ateliers de prévention, etc.)

À travers toutes ces initiatives, l'APE poursuit son objectif : faire vivre les écoles, renforcer les liens entre familles et villageois, et soutenir les projets pédagogiques du RPI. Un engagement salué lors de l'assemblée générale, où les membres réaffirmaient leur volonté d'agir ensemble pour les enfants .

Si vous souhaitez aider, participer ou simplement prendre part à la bonne humeur des événements à venir, l'APE vous accueillera avec plaisir. Une association qui fait battre le cœur des villages d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs ... et qui a encore bien des idées pour 2026 !



2010-2025 L'ASDO A 15 ANS

En 2009, quelques collectionneurs d'outils anciens organisent une exposition à Saint-Martin-des-Champs. Suite à son succès, en 2010, nous décidons de créer une association. A ce jour, nous avons effectué plus d'une trentaine de présentations sur différents thèmes. Nous remercions les personnes qui nous ont aidées tout au long de ces années. Durant cette période nous avons étudié la possibilité de création d'un musée dans les Yvelines.

Une étude a démarré dans la commune de Bourdonné et aujourd'hui elle a abouti. Ce musée doit ouvrir au printemps 2026 et il est prévu que l'ASDO s'associe et que des collectionneurs fournissent le matériel.

Lors de notre dernière exposition, nous avons présenté comme sujet le cycle de l'eau. Les élèves des écoles de Saint-Martin-des-Champs sont venus le vendredi et ont été enchantés de leur visite. Nous avons eu une centaine de visiteurs hors écoles, ce qui est peu, surtout que certains venaient d'autres communes.

Nous remercions Monsieur Christian Decaillon pour le prêt du matériel de plongée.

Alain FELIX

Président de l'Association de Sauvegarde Des Outils des métiers anciens



Infos utiles

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les **lundis de 10h à 12h** et **jeudis de 17h à 19h30**.

Permanence des élus : Le **jeudi de 17h à 19h30** et le **2ème samedi de 10 à 12h** du mois sur rdv auprès de la Mairie.

M. le Maire reçoit aussi sur rendez-vous à la Mairie : 01 34 79 90 07

RECENSEMENT DES JEUNES

Les **jeunes garçons et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans**, doivent **se faire recenser** à la Mairie, **après la date de leur anniversaire** :

Né.es entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2010 : durant le **premier** trimestre de l'année 2026

Né.es entre le 1er avril 2010 et le 30 juin 2010 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2026

Né.es entre le 1er juillet 2010 et le 30 septembre 2010 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2026

Né.es entre le 1er octobre 2010 et le 31 décembre 2010 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2026

Et se munir de :

- **Carte nationale d'identité**
- **Justificatif de domicile**
- **Livret de famille**



LABEL « France services » et ANTS

Pour vous aider dans les démarches administratives, l'Etat a créé le label « **France Services** » qui vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer ses démarches du quotidien.

Vos lieux de proximité « France Services » sont situés à

Septeuil Tél : 01 30 94 73 67 - mail : lapasserelle@cc-payshoudanais.fr

Horaires d'ouverture : Sans rendez-vous

Lundi au vendredi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:45

Thoiry Tél : 01 34 94 77 39 - mail : thoiry@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi (fermé mercredi): 09:30 - 12:30 / 14:00 - 18:00

Vendredi : 10:00 - 12:30 / 14:00 - 19:00

Samedi : 09:30 - 12:00



Vous pouvez également effectuer vos démarches en ligne sur le site de l'ANTS

(Agence Nationale des Titres Sécurisés): <https://ants.gouv.fr>.

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie PRIMAS, Sénatrice - s.primas@senat.fr

Madame Dieynaba DIOP, Députée - dieynaba.diop@assemblee-nationale.fr

Madame Josette JEAN, Conseillère Départementale du canton de Bonnières-sur-Seine, maire de Condé Sur Vesgre

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

• **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 00**

• **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**



OFFICES RELIGIEUX

Pour toutes démarches religieuses, s'adresser à la paroisse de Houdan :

75 grande rue - 78550 HOUDAN - 01.30.59.61.39 - www.cathoudanais.fr

Père Pierre BOTHUAN : 06.12.51.71.53 secretariat@cathoudanais.fr

Église ouverte samedi-dimanche et mercredi

Messe dominicale : en mai 2026, chaque dimanche 10h

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX



Attention : Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et, selon la législation en vigueur, le port de la muselière constitue une obligation pour les chiens de catégories 1 et 2.

Déjections canines : Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Animaux errants : Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès de notre prestataire SEPUR au : 01 30 79 31 70. Le volume de déchets collectés ne peut excéder 6 m³ par foyer et par année civile et la collecte est limitée à 2 passages par an.

INFORMATIONS sur : <https://www.cc-payshoudanais.fr/gerer-le-quotidien/dechets>

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications:

MARDI : DECHETS VERTS

MERCREDI : ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Nous vous rappelons que vous ne devez pas laisser vos poubelles sur le bord de la route en dehors du créneau de ramassage.

+ d'infos



CONTENEUR A VERRES

Place du marché à Septeuil (en face de la Mairie à côté du Carrefour Contact)

Auchan Supermarché Orgerus - Route de Behoust



COLLECTE DES DECHETS VERTS



La collecte des déchets verts reprendra à compter du

30 mars 2026 au 8 décembre 2026

Période estivale : ramassage les 7 & 21 juillet 2026 et 4 & 18 août 2026

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Le **brûlage des végétaux est interdit**, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille de haies et arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures.



Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



SCANNEZ-MOI

<https://saint-martin-des-champs78.eu>